



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité
Politiques de l'Eau et
de l'Environnement

ARRETE préfectoral n° 14-DDTM85-124

portant modification de la composition de la
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement
et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 du 18 mars 2010, modifié, portant recomposition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU la demande de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais du 6 février 2014,

Considérant la dissolution du SIVOM de Mauléon en date du 31 décembre 2013,

A R R E T E :

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 10-DDTM-720 du 15 octobre 2010, n° 11-DDTM-589 du 11 août 2011, n° 13-DDTM85-60 du 28 février 2013 et n° 14-DDTM85-64 du 6 février 2014, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1-223 en date du 18 mars 2010 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

« Représentant du SIVOM de Mauléon :
Monsieur Jean-Claude BONNEAU »

est remplacé par

« Représentant de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Jean-Luc GRIMAUD »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche-sur-Yon, le **27 FEV. 2014**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée



Jean-Michel JUMEZ

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85-124
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la Sèvre nantaise

Composition de la CLE Sèvre nantaise

62 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

(31 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Monsieur Christophe DOUGE

Conseil régional de Poitou-Charentes :

Monsieur Emile BREGEON

Conseil général de la Vendée :

Monsieur Wilfrid MONTASSIER

Conseil général de la Loire-Atlantique :

Monsieur René BARON

Conseil général de Maine-et-Loire :

Monsieur Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Conseil général des Deux-Sèvres :

Monsieur Jean-Louis POTIRON

Etablissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :

Monsieur Michel ALLEMAND

Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de la Vendée :

Monsieur Eric SALAUN	<i>(CHAVAGNES EN PAILLERS)</i>
Monsieur Jean-Paul RONGEARD	<i>(LA VERRIE)</i>
Madame Nicole DENIS	<i>(MONTAIGU)</i>
Monsieur Yves-Marie MOUSSET	<i>(LA POMMERAIE SUR SEVRE)</i>

Membres nommés sur proposition de l'Association fédérative départementale des maires de la Loire-Atlantique :

Monsieur Jean BOUCHER	<i>(GORGES)</i>
Monsieur Jean-Pierre COUDRAIS	<i>(CLISSON)</i>
Monsieur Thierry GEX	<i>(MAISDON SUR SEVRE)</i>
Monsieur Christian MENARD	<i>(AIGREFEUILLE SUR MAINE)</i>

Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de Maine-et-Loire :

Monsieur René-Luc VIGNERON	<i>(SAINT CHRISTOPHE DU BOIS)</i>
Monsieur Paul MANCEAU	<i>(TORFOU)</i>
Monsieur Dominique SIMONNEAU	<i>(MAULEVRIER)</i>
Monsieur Christophe CAILLAUD	<i>(SAINT CRESPIN SUR MOINE)</i>

Membres nommés sur proposition de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Jacky AUBINEAU	<i>(CERIZAY)</i>
Monsieur Bruno BONNET	<i>(LA FORET SUR SEVRE)</i>
Monsieur Jean-Claude GARNIER	<i>(MONTRAVERS)</i>
Monsieur Serge POINT	<i>(BREUIL-BERNARD)</i>

Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents (SEVRAVAL) :
Monsieur Michel MOREAU

Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze :
Monsieur Jean-Paul BRÉGEON

Syndicat hydraulique de la Sèvre aux menhirs roulants :
Monsieur Dominique MAUDET

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Jean-Luc GRIMAUD

Syndicat des sources de la Sèvre nantaise :
Monsieur Jackie SOULARD

Syndicat mixte du bassin des Maines vendéennes :
Monsieur Charles BAUDON

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Deux Maines :
Monsieur Jean-Marie GIRARD

Communauté d'agglomération du Choletais :
Monsieur Marc GREMILLON

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :
(17 membres)

Chambres d'agriculture (85, 44, 49 et 79) :
Monsieur Eric COUTAND
Monsieur Christophe BRETAEU

Chambres de commerce et d'industrie (85, 44 et 79) :
Monsieur Patrick LE JALLE

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :
Monsieur Jean-Claude CHOQUET

Chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-Michel BANLIER

Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :
Monsieur Roland BENOIT
Monsieur Joseph BRAUD

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :
Monsieur Laurent DESNOUHES

Fédération des maraîchers nantais :
Monsieur Régis CHEVALLIER

Syndicat des vignerons indépendants nantais :
Monsieur Clair MOREAU

Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée :
Monsieur Eric du MESNIL

Association des irrigants des Deux-Sèvres :
Monsieur Jean-Yves BILHEU

Unions départementales des associations familiales (UDAF) 85 et 79 :
Monsieur Jacques POUSSARD

Ligue de protection des oiseaux (LPO) :

Monsieur Etienne OUVRARD

Association Sèvre environnement :

Monsieur Jacques MOREAU

Association Terres et Rivières :

Monsieur Jacques JUTEL

Ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :

Monsieur Dominique MORIN

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(14 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Préfet de la Loire-Atlantique
- le Préfet de Maine-et-Loire
- le Préfet des Deux-Sèvres
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant